

France

>> Santé publique

>> L'AUTEUR

Valérie DUPHOT

Rédactrice permanente de La Dépêche Vétérinaire

Filière bovine : « La sensibilisation des vétérinaires à l'antibiorésistance est encore trop faible »

Une enquête Afssa*-SNGTV sur la prescription des antibiotiques en filière bovine identifie des points critiques de la posologie. La fréquence d'administration et la durée du traitement sont les paramètres les moins respectés par les praticiens par rapport aux recommandations de l'AMM. La question de l'antibiorésistance posée par le sous-dosage est un problème de santé publique concernant l'ensemble de la population.**

« Les connaissances sur l'utilisation des antibiotiques dans les filières animales sont indispensables à l'évaluation des risques d'antibiorésistance, problème majeur en santé publique vétérinaire et humaine », a déclaré notre consœur Emilie Gay (Afssa* Lyon) lors des Journées nationales des GTV sur le thème « Antibiothérapie : santé animale et santé publique », le 28 mai, à Lille. Elle a détaillé les résultats d'une enquête Afssa-SNGTV**, réalisée d'octobre 2006 à septembre 2007 auprès de 4 836 praticiens ruraux ou mixtes en France métropolitaine, dont l'objectif était « la description des principales molécules antibiotiques utilisées et leurs conditions d'utilisation en filière bovine dans le cadre de la prescription vétérinaire ».

Les questionnaires, anonymes, comprenaient trois parties : activité principale du vétérinaire (type d'exercice, espèces et types de production constituant la clientèle), les deux dernières prescriptions (date, bovin(s) traité(s), spécialité(s) antibiotique(s), dose, voie, fréquence et nombre total d'administrations) et le contexte de ces prescriptions (première ou deuxième intention, analyses complémentaires, critères de choix).

2 345 prescriptions analysées

1 200 questionnaires ont été renvoyés à l'Afssa Lyon, contenant le détail de 2 345 prescriptions. L'analyse a porté sur 1 177 questionnaires, les autres étant inexploitable. Presque tous les départements étaient représentés.

« Afin d'apprécier la posologie du traitement antibiotique prescrit, les informations sur la dose, la voie, la fréquence et le nombre total d'administrations ont été comparées aux indications mentionnées dans les autorisations de mise sur le marché (AMM) telles qu'elles sont retranscrites dans le Dictionnaire des médicaments vétérinaires », souligne Emilie Gay.

97,7 % des praticiens répondants étaient en exercice libéral. La filière bovine était l'activité principale de 76,7 % des répondants et l'activité secondaire pour 17,8 % d'entre eux. Le type majoritaire de production de la clientèle était les bovins laitiers pour 50,2 % des vétérinaires, les bovins allaitants pour 40,2 % et les deux à parts égales pour 7,8 %. Les ateliers de veaux ne représentaient que 0,3 %.

Des traitements individuels curatifs

« Les prescriptions étaient surtout des traitements individuels de type curatif de première intention. Le contexte pathologique ayant motivé la prescription était lié à la gynécologique-obstétrique dans 22,4 % des cas, à des maladies respiratoires dans 18,8 %, des affections de la mamelle dans 15,8 % et des affections du tractus digestif dans 11,3 % », indique Emilie Gay. La répartition au cours de l'année d'enquête de ces groupes d'affections était relativement constante.

Les principaux critères mis en avant par les vétérinaires pour le choix de l'antibiotique étaient ses propriétés pharmacocinétiques et pharmacodynamiques (50,3 %), le temps d'attente et le coût du produit (21,3 %) et ses modalités d'administration (17,1 %). « Seuls 3,3 % des traitements étaient accompagnés d'un prélèvement biologique et 0,9 % instaurés après un résultat d'antibiogramme », précise notre consœur.

Un seul antibiotique en majorité

70 % des prescriptions ne comportaient qu'un médicament antibiotique (pouvant contenir plusieurs molécules antibiotiques). « L'utilisation des antibiotiques a été approchée par la proportion de prescriptions mentionnant au moins une fois la famille d'antibiotiques. La famille des bêta-lactamines est de loin la plus utilisée (63,7 %), suivie des aminosides (36,8 %), des quinolones (24,5 %), des tétracyclines (13,8 %) et des polypeptides (10,7 %) », explique Emilie Gay. L'association la plus fréquente était composée de pénicilline(s) et d'aminoside(s).

13 % des médicaments ont été prescrits pour une maladie ne correspondant pas aux indications de l'AMM, principalement pour des affections de la mamelle, puis digestives et gynécologiques et obstétriques.

Voie d'administration non conforme

La principale voie d'administration était intramusculaire (51,6 %). La voie prescrite était en accord avec les indications de l'AMM dans 93,8 % des cas.

Pour les 6,2 % non conformes, la plupart concernaient des injections intrapéritonéales à la place de l'indication intramusculaire ou sous-cutanée. Concernant la dose, 65,7 % des prescriptions étaient en accord avec les indications mais 17 % n'ont pas permis de conclure par manque d'informations. « Le surdosage et le sous-dosage représentaient 13,3 % et 4 % », précise Emilie Gay.

La fréquence d'administration était en accord avec les indications de l'AMM pour 82,8 % des médicaments. Parmi les 13,4 % de fréquences non conformes, 8,5 % étaient inférieures et 4,9 %, supérieures aux recommandations. La durée du traitement (nombre total d'administrations) était conforme aux recommandations dans 70,2 % des cas, supérieure dans 19,6 % et inférieure dans 6,9 %.

Critères de choix objectifs

« Toutes ces notions ont été regroupées pour conclure sur l'adéquation du schéma posologique prescrit aux indications de l'AMM. 68,9 % des traitements étaient conformes à ces indications, 15 % étaient surdosés et 16,1 %, sous-dosés », indique Emilie Gay. « L'utilisation des antibiotiques par les vétérinaires en filière bovine est plutôt satisfaisante. Les critères de choix des médicaments employés reposaient sur des éléments objectifs de pharmacocinétique et pharmacodynamique ».

Des conduites non justifiées (voie d'administration non conforme aux recommandations) ou à risque (posologie non conforme) persistent toutefois.

« L'emploi de certains médicaments pour une maladie non incluse dans l'AMM est difficile à juger car l'adéquation entre indications thérapeutiques et maladie traitée était parfois difficile à évaluer compte tenu du recodage nécessaire des maladies en groupes pathologiques et le vétérinaire peut tout à fait utiliser un médicament hors AMM dans le cadre de la cascade. Enfin, les prélèvements pour identification du germe étaient rares », conclut notre consœur.

Le surdosage pose le problème des résidus dans les produits destinés à la consommation humaine, les temps d'attente étant calculés dans les conditions d'utilisation du médicament prévues par l'AMM. Ses conséquences ont un impact individuel puisque l'éleveur peut être pénalisé. En revanche, la question de l'antibiorésistance posée par le sous-dosage est un problème de santé publique concernant l'ensemble de la population : « La sensibilisation individuelle des vétérinaires est encore trop faible », insiste Emilie Gay. ■

*Afssa : Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

**SNGTV : Société nationale des groupements techniques vétérinaires.